

Objet : NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

I) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services municipaux.

a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 1 819 418,62 €.

Chapitre	Libellés	BP 2023	Réalisés
011	Charges à caractère général	958 100 €	590 457,75 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	930 000 €	868 128,56 €
014	Atténuations de produits	33 500 €	33 125 €
65	Autres charges de gestion courante	294 200 €	248 473,12 €
66	Charges financières	135 100,38 €	63 888,83 €
67	Charges spécifiques	9 000 €	1 400 €
023	Virement à la section d'investissement	299 323,34 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	00 €	13 945,36 €
	Total	2 659 223,72 €	1 819 418,62 €

→ **Chapitre 011** : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, primes d'assurance...

→ **Chapitre 012** : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel : rémunérations, charges sociales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires...

→ **Chapitre 65** : ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus de la commune pour un montant de 75 796 € ; les subventions de fonctionnement aux associations pour un montant de 22 025 € ; la cotisation au service incendie du SDIS pour un montant de 79 779,67 €.

→ **Chapitre 66** : ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

→ **Chapitre 67** : ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs et les opérations liées aux ventes de bâtiments.

b) Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellés	BP 2023	Réalisés
013	Atténuations de charges	20 000 €	95 157,64 €
70	Produits des services	102 900 €	149 896,17 €
73	Impôts et taxes	433 000 €	410 887,53 €
731	Fiscalité locale	650 500 €	778 400,26 €
74	Dotations et participations	537 365 €	591 688,35 €
75	Autres produits de gestion courante	38 300 €	44 780,32 €
76	Produits financiers	00 €	00 €
77	Produits spécifiques	100 €	13 337,99 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	00 €	10 345,36 €
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté de 2022</i>	877 058,72 €	
	Total	1 782 165 €	2 094 493,62 €

→ **Chapitre 013** : il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail d'un montant de 95 157,64 €.

→ **Chapitre 70** : les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits de services : restauration scolaire, périscolaire, ALSH, concessions dans le cimetière.

→ **Chapitres 73/731** : ces chapitres représentent 56,78 % des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (778 400,26 €). Les autres recettes sont l'attribution de compensation (371 390,53 €) et le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (39 497 €).

→ **Chapitre 74** : il concerne les dotations de l'Etat dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

→ **Chapitre 75** : concerne les revenus des immeubles loués aux particuliers (loyers + charges).

→ **Chapitres 76 et 77** : concerne les produits financiers, les mandats annulés sur les exercices antérieurs, ainsi que les produits des cessions d'immobilisations.

Résultat de la section de fonctionnement : 2 094 493,62 € - 1 819 418,62 € = 275 075 €
--

II) La section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellés	BP 2023	Réalisés
20	Immobilisations incorporelles	128 204 €	127 863,34 €
21	Immobilisations corporelles	982 835,52 €	599 839,75 €
23	Immobilisations en cours	3 187 890 €	2 392 027,51 €
16	Emprunts et dettes assimilées	95 400 €	86 252,65 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	00 €	10 345,36 €
	Total	4 394 329,52 €	3 216 328,61 €

Les investissements sont importants en 2023 et se poursuivront en 2024 notamment avec la construction de l'extension du groupe scolaire Antoine de Saint Exupéry. De plus, la commune est dans l'attente de réponses des diverses demandes de subvention devant permettre de mener à terme divers projets : réfection de voiries, redynamisation du centre bourg et rénovation énergétique.

b) Les recettes d'investissement

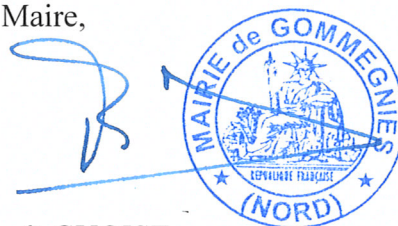
Chapitre	Libellés	BP 2023	Réalisés
13	Subventions d'investissement	2 353 718,13 €	1 115 937,60 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 334 919 €	1 334 919 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	160 905 €	220 024,05 €
021	Virement de la section de fonctionnement	299 323,34 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	00 €	13 945,36 €
001	<i>Solde d'exécution positif reporté de 2022</i>	<i>245 464,05 €</i>	
	Total	4 148 865,47 €	2 684 826,01 €

Résultat de la section d'investissement : 2 684 826,01 € - 3 216 328,61 € = - 531 502,60 €

Ce résultat s'explique par l'attente de versement de subventions obtenues pour un montant total de 1 626 846,96 € concernant l'extension du groupe scolaire Antoine de Saint Exupéry.

Fait à Gommegnies, le 12/03/2024.

Le Maire,



Benoît GUOIST.